



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

programmes

Question écrite n° 18681

Texte de la question

M. Philippe Plisson attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la nécessité d'inclure dans les programmes d'enseignement la question de la sensibilisation à la problématique environnementale. Il est désormais indéniable que la situation environnementale planétaire est assez critique. Néanmoins, de nombreux rapports scientifiques sont publiés chaque année pour attiser ce fait. Par conséquent, le monde que nous laisserons aux générations futures sera pour bien de choses différent de celui que nous connaissons actuellement. Afin d'éviter les erreurs du passés, il est convaincu qu'il y a nécessité à sensibiliser dès le plus jeune âge nos futurs concitoyens aux questions de développement durable. Cette thématique est prise en compte par le ministère de l'éducation depuis la circulaire n° 2004-110 du 8 juillet 2004 et la troisième phase de généralisation de l'éducation au développement durable est encadrée par la circulaire n° 2011-186. Il aimerait connaître les dispositions qui seront prise dans ce domaine par le Gouvernement et les moyens mis en œuvre pour y parvenir.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Plisson](#)

Circonscription : Gironde (11^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18681

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 février 2013](#), page 1740

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)